

Avis public



PROMULGATION

RÉSOLUTION PP-2021-003

AVIS est donné que la résolution suivante a été adoptée à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 12 avril 2021 et approuvée par la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité le 17 mai 2021 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 17 mai 2021 :

RÉSOLUTION PP-2021-003

Résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé (H1) de 2 étages dans la zone C-5-298 au 13885, boulevard Gouin Ouest sur le lot projeté 6 363 354 ayant front sur la rue Raymond, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040

Cette résolution est entrée en vigueur le 17 mai 2021 et peut être consultée sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingtième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt.

La secrétaire d'arrondissement



Alice Ferrandon, avocate

/rl

**Extrait authentique du procès-verbal d'une
séance du conseil d'arrondissement**

**Genuine Extract from the minutes of
a Borough Council Sitting**

Séance ordinaire du lundi 12 avril 2021 à 19 h	Résolution: CA21 29 0086	Regular sitting of Monday April 12, 2021 at 7 p.m.
---	--------------------------	---

PP-2021-003 –
13885, BOULEVARD GOUIN OUEST
INTERSECTION RUE RAYMOND –
ADOPTION DE LA RÉOLUTION

PP-2021-003 –
13885, BOULEVARD GOUIN OUEST
INTERSECTION RUE RAYMOND –
ADOPTION OF RESOLUTION

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique du comité consultatif d'urbanisme a été tenue le 9 décembre 2020 à 19 h, à l'issue de laquelle le projet particulier a été recommandé par ledit comité;

WHEREAS a public consultation meeting of the Urban Planning Advisory Committee has been held on December 9, 2020 at 7 p.m., at the end of which the specific proposal was recommended by said committee;

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été adopté à la séance du 8 février 2021 par la résolution numéro CA21 29 0035;

WHEREAS the first draft resolution has been adopted at the February 8, 2021 sitting by resolution number CA21 29 0035;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 10 au 25 février 2021 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-049;

WHEREAS a written consultation was held from February 10 to 25, 2021 according to the provisions of the ministerial order number 2020-049;

ATTENDU QUE le procès-verbal de cette consultation écrite a été déposé en séance;

WHEREAS the minutes of this written consultation has been tabled at the sitting;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance du 8 mars 2021 par la résolution CA20 29 0062;

WHEREAS the second draft by-law has been adopted at the March 8, 2021 sitting by resolution CA20 29 0062;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

WHEREAS no valid referendum application has been received in respect of the second draft by-law;

ATTENDU qu'une copie de la résolution et du dossier décisionnel a été remise aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance

WHEREAS a copy of the resolution and the decision-making documents were delivered to the members of the Borough Council more than 72 hours before the sitting;

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Yves Gignac**

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Yves Gignac**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

D'adopter, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé – H1 de 2 étages dans la zone C-5-298 au 13885, boulevard Gouin Ouest sur le lot projeté 6 363 354 ayant front sur la rue Raymond, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040;

TO adopt, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction and occupancy proposals for an immovable (SCOAPI), resolution authorizing a new 2 storey detached single dwelling construction (H1 use) in the C-5-298 zone at 13885, boulevard Gouin Ouest on projected lot 6 363 354 fronting on rue Raymond, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040;

DE permettre un usage résidentiel unifamilial isolé (h1) sur le site, situé dans la zone C-5-298;

TO allow a detached single dwelling use (h1) on the site, located in zone C-5-298;

D'établir la hauteur maximale du bâtiment à 2 étages;

TO establish maximum building height at 2 storeys;

D'établir la superficie minimale du terrain à 450 mètres carrés;

TO establish the requirement of a maximum lot area of 450 square meters;

D'établir la profondeur minimale du lot à 22 mètres et la largeur minimale du lot à 15 mètres.

TO establish the minimum depth of the lot at 22 meters and the minimum width of the lot at 15 meters.

D'établir la marge de recul avant minimale à 6 mètres;

TO establish the front setback at a minimum of 6 meters;

D'établir les marges de recul latérales minimales à 2 mètres;

TO establish lateral setback at a minimum of 2 meters;

D'établir la marge de recul arrière minimale à 6 mètres;

TO establish the backyard setback at a minimum of 6 meters;

D'établir la hauteur maximum de la construction à 8 mètres;

TO establish the maximum height of the construction at 8 meters;

D'établir le coefficient d'emprise au sol (CES) à un minimum de 0,20 et à un maximum de 0,50;

TO establish the coverage ratio at a minimum of 0,20 and a maximum of 0,50;

D'établir le coefficient d'occupation du sol (COS) à un minimum de 0,20 et un maximum de 0,70;

TO establish the floor area ratio (F.A.R.) at a minimum of 0,20 and a maximum of 0,70;

D'exiger un plan identifiant la position des arbres existants ainsi que leurs diamètres et leurs essences;

TO require a plan identifying the position of existing trees, their diameters and species;

D'exiger le remplacement de tous les arbres qui seront abattus par des arbres d'une hauteur minimale de 2 mètres nonobstant les exigences prévues au règlement de zonage CA 290040 et que le plan d'aménagement paysager soit approuvé par la Direction - Développement du territoire et études techniques;

TO require the replacement of any trees that will be felled by trees of a minimum height of 2 metres notwithstanding the requirements of Zoning By-law CA 290040 and that the landscaping plan be approved by the "Direction - Territory Development and Technical Studies";

D'exiger la protection des arbres conservés lors de la construction.

TO require the protection of trees retained during construction.

D'assortir l'acceptation du présent PPCMOI aux conditions suivantes :

TO make the acceptance of the present specific construction project subject to the following conditions :

QUE les demandes de permis et autorisations nécessaires à la réalisation du projet soient effectuées dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;

THAT the permit and necessary authorizations for the present project be requested during the 24 months following the entry into force of the present SCOAPI;

D'obliger le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), s'appliqueront;

TO require the applicant to respect all the conditions set above and, failure to comply by the obligations resulting from hereby resolution, the penal law provisions of By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (CA29 0045), will apply;

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0040, les critères de la présente résolution prévalent. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer;

In case of conflict with the provisions and standards stated in the zoning by-law CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, the criteria of this resolution prevail. All other dispositions of the zoning by-law CA29 0040 will continue to apply;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

40.04 1215999002

Dimitrios (Jim) BEIS

Dominique JACOB

Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Secrétaire d'arrondissement substitut
Acting Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 13 avril 2021

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 13 avril 2021

Dominique JACOB
Secrétaire substitut d'arrondissement
Substitute Secretary of the Borough